



LA LETTRE DES CITOYENS EUROPÉENS

juin 2018 - 19^e année - n° 136

Bulletin de la Maison de l'Europe de Provence

**Centre d'information sur le Conseil de l'Europe
Relais d'information associé de l'Union Européenne
Membre de la Fédération Française des Maisons de l'Europe**

agrément de l'Education nationale au titre des associations complémentaires
de l'enseignement public B.O. n°16 du 16/4/15

EDITO : NOTRE FEUILLE DE ROUTE POUR LA RENTREE...

La rentrée sera déterminante pour la relance européenne. Les **consultations citoyennes pour l'Europe (CCE)** sont le moyen de concrétiser notre civisme européen. On connaît le calendrier : les CCE se termineront fin octobre. Leurs résultats seront analysés en novembre puis communiqués au Conseil européen de décembre. Il faudra donc s'engager en septembre-octobre dans un programme de consultations locales. Nous avons des projets : Marseille, Eguilles et Aix avec des partenariats. Nous venons d'expérimenter, début juin, la méthode de l'atelier participatif pour éviter la dérive vers le « café du commerce » que l'on constate trop souvent quand on parle d'Europe. La solution est tout simplement que les participants puissent répondre aux mêmes questions au lieu de juxtaposer des monologues. Nous sommes donc prêts.

Dans la foulée, nous devons être le fer de lance de la mise en œuvre de **la charte des maires et des élus de France pour la citoyenneté européenne**. Son objectif est de promouvoir la citoyenneté européenne dans la perspective des élections européennes. Ses moyens sont : informer sur la citoyenneté européenne et les élections européennes, sensibiliser à l'importance de l'inscription sur les listes électorales des ressortissants européens locaux, valoriser l'impact des politiques européennes dans les communes.

Enfin, nous devons **continuer nos manifestations pour faire vivre l'Europe des citoyens** : les journées européennes du patrimoine et des langues, une soirée culturelle à l'occasion de la Présidence autrichienne du conseil des ministres de l'Union européenne. Ces 3 éléments formeront la base d'une feuille de route de rentrée que le conseil d'administration devra décider et enrichir. Mais la première étape de ce plan d'action sera le 7 juillet avec notre traditionnelle Journée des Présidences européennes. APM

JOURNEE DES PRESIDENCES EUROPEENNES : samedi 7 juillet à Aix-en-Provence

Manifestation unique en Europe ! Les ambassadeurs des pays qui président le conseil des ministres de l'Union européenne (**AUTRICHE**) et le comité des ministres du Conseil de l'Europe (**CROATIE**) viennent rencontrer les Provençaux pour dialoguer sur l'évolution de l'Europe et présenter leurs pays. C'est une occasion unique de percevoir l'Europe dans sa totalité au plus haut niveau et de découvrir la culture de nos partenaires européens. Grâce à l'ambiance de l'été provençal, c'est tout simplement la journée de l'amitié européenne... **Voir modalités en pages intérieures. 1**

Les Festivités du 9 MAI 2018 à Aix-en-Provence

Au total plus de vingt équipes représentant une grande diversité des pays de l'Union européenne ont fait de cette journée avec l'aide du Conseil départemental des BDR et de la Ville d'Aix une manifestation particulièrement réussie.



En haut à g. : le stand de la Maison de l'Europe de Provence et les stagiaires qui l'animent
à d. : l'Espagne sur le Cours Mirabeau
En bas à g. : l'Hôtel de ville d'Aix aux couleurs de l'Europe
à d. : le groupe venu de Bulgarie qui a connu un vif succès

Et nos lycéens, quelles sont leurs préoccupations ...

Le 12^e Concours européen dont l'un des sujets était purement **esthétique** : “un livre, un film, une musique ou un chanteur (classique ou moderne) ... bref une oeuvre d'un auteur ou d'un artiste européen (autre que français) vous a particulièrement touché(e). Faites-nous partager votre sentiment” nous a donné un portrait révélateur du lycéen de 2018 dans le domaine artistique. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

Dans cet article, nous allons plutôt nous intéresser à ce qui motive nos jeunes dans le domaine **politique**, au sens noble du terme, en examinant leurs réponses au deuxième sujet (choisi par environ 30% des participants) “vous écrivez à l'un des députés européens de votre région pour lui signaler un problème d'intérêt général qui, selon vous, mériterait de retenir son attention. Les meilleurs textes seront effectivement transmis à l'un de nos députés européens.” Signalons tout de suite que nous avons tenu notre promesse et bien transmis au Cabinet de M. Renaud Muselier, Président du Conseil régional PACA et député européen la vingtaine de travaux sélectionnés lors de ce concours.

Quelles sont donc leurs demandes ?

Tao HULOT (Lycée Vert d'Azur - Antibes) : “la scolarité des personnes transgenres”

Eva DULON (Lycée G. Duby - Luynes) : “les réfugiés, une loi pour les masses ou pour des cas individuels ?”

Lila ANDRE GALLIS (Lycée de la Nativité - Aix) : “créer un salaire minimum dans tous les pays de l'U.E.”

Elisa FRITSCH (Lycée Bonaparte - Toulon) : “87 millions d'Européens sous le seuil de pauvreté”

Noélie VINCENT (Lycée du Sacré-Coeur - Aix) : “aider au développement durable”

Chyraz BOUGHDIRI (Lycée Tocqueville - Grasse) : “intégrer les jeunes par la Culture”

Lucie-Andréa LECOMTE & Alex DUCA (Lycée E. Zola - Aix) : “les transports scolaires”

Arthur HORNAIN (Lycée I. Dauphin - Cavailon) : “aider à l'aménagement de la Colline Saint-Jacques à Cavailon”

Emma BONNET (Lycée Bonaparte - Toulon) : “sauver l'Agence pour l'enseignement des Français à l'étranger”

Mathilde JARLIER & Célia CHATAIGNER (Lycée Jules Ferry - Cannes) : “une restauration de qualité bio pour les étudiants”

Rozenn POUILLAIN (Lycée I. Dauphin - Cavailon) : “une croissance intelligente pour le Festival d'Avignon”

Volia ZAINABA & Julie EL BAHRI (Lycée Bonaparte - Toulon) : “aider au sauvetage des décrocheurs”

Léa PERIC (Lycée Tocqueville - Grasse) : “les transports ferroviaires en région PACA”

Benjamin SALLE (Lycée Agricampus - Hyères) : “non aux méga-fermes, non aux vaches malades de la folie des hommes”

Coline PONTAL (Lycée René CHAR - Avignon) : “la formation professionnelle dans les pays de l'U.E.”

Mathilde DARCY (Lycée Saint-Louis - Orange) : “lutter contre l'urbanisation massive dans notre région”

Andréi-Fabian CRUCERU (Lycée Brancoveanu - Horezu, Roumanie) : “lutter contre le décrochage scolaire”

Jeanne ARGEMI (Lycée Ste Catherine de Sienne - Aix) : “faciliter les voyages des étudiants en Europe”

Mathilde KERZERHO (Lycée St Louis- Gignac) : “17 sites Seveso à Fos, et maintenant ?”

Emmy LOUX (Lycée J. Aicard - Hyères) : “la protection de la forêt varoise”

Emily HEATLY (Lycée Sacré-Coeur - Aix) : “les défaillances du système scolaire français”

Maeva DUPRET (Lycée Val d'Argens - Le Muy) : “améliorer, sécuriser les transports en bus”

Amélie BOUYAARI (Lycée A. Dumas - Cavailon) : “ne regardons plus ailleurs, M. le Député ...”

Finalement, le plus difficile reste à faire : répondre aux attentes de notre jeunesse ...

Zoom sur l'un de nos partenaires, le Lycée Marie Gasquet (Marseille12°) :

Une fois de plus un établissement du groupe Provence Formation se distingue pour ses activités en direction de l'Europe. Cette année l'équipe d'enseignants du **lycée Marie Gasquet** s'est montrée particulièrement performante puisqu'elle a réussi à impliquer six autres pays européens dans son projet : **l'Autriche, Chypre, la Croatie, l'Espagne, la Pologne et le Portugal** dans son projet Erasmus +.

Après avoir eux-mêmes effectué des séjours en Autriche, à Chypre, en Espagne et au Portugal, c'était au tour du Lycée Marie Gasquet de recevoir ses invités européens. Cela a été fait avec la gentillesse et l'efficacité habituelles de cet établissement et le Directeur, **M. Nobili** était entouré de son équipe de professeurs et tout particulièrement de **Mmes Dao et Rosso**, chevilles ouvrières de l'entreprise. Plusieurs personnalités avaient tenu à être présentes, parmi lesquelles **Alain Van Bockstaël** et **Gilles Crépin**, responsables de Provence Formation, mais aussi **Isabelle Savon**, conseillère régionale et **Michèle Garello**, inspectrice de l'Education nationale. Evidemment, la Maison de l'Europe de Provence était représentée en la personne de **René Lippi**, responsable des activités scolaire et universitaire. Cela a d'ailleurs été l'occasion de remettre à chacun des sept responsables de délégation la Médaille d'honneur de Citoyen européen.

R.L.



MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE

La M.E.P. est une **association civique et culturelle** dont l'objectif est de proposer de nombreuses activités permettant de vivre concrètement la dimension européenne. Elle veut ainsi contribuer localement à la réalisation de l'Europe des citoyens. N'hésitez pas à venir nous rejoindre ...

CONTACTS : Président : Alain-Pierre MERGER
29, rue des Robiniers - 13090 Aix-en-Provence
T. : 04 42 522 761 & 06 11 40 98 31
eurocitoyenprovence@gmail.com

Vice-président : René LIPPI
18 bd du Centre - 13008 Marseille
T.: 04 91 73 02 19 & 06 72 70 95 47
renelippi13@gmail.com

LOCAUX : 166 avenue Jean-Monnet, 13090 Aix (rencontre sur rdv) / www.maison-europe-provence.eu

Civisme européen

à l'approche des élections européennes (mai 2019), la **Maison de l'Europe de Provence** a décidé d'apporter un certain nombre d'informations à ses adhérents et amis et en particulier de dénoncer un certain nombre de fake news, ou mieux fausses informations qui circulent d'autant plus facilement qu'elles ne sont pas fondées. Parmi elles, celle qui a le plus de succès :

80% des lois françaises sont imposées par Bruxelles

En réalité, il s'agit là d'un **mythe**. Pour ce qui est de la France, la vérité est que environ **20%** des lois ont une origine européenne. Cela se situe dans la moyenne des autres pays de l'Union où le pourcentage se situe entre 10 et 35% selon les pays et aussi selon les méthodes de calcul.

Maintenant, il faut préciser que ce pourcentage est variable suivant le **secteur d'activité** considéré. En effet, là où il existe un véritable politique commune depuis des années (agriculture ou pêche) ce pourcentage peut atteindre 40%. C'est vrai aussi pour des secteurs comme les finances ou l'environnement où il est nécessaire d'agir au niveau européen si l'on veut atteindre une certaine efficacité. Par contre, dans les secteurs où il n'y a pas de politique commune comme l'éducation, le logement, la protection sociale ou la défense, l'influence de l'Europe dans la législation nationale est très faible.

Enfin, il faut bien reconnaître qu'un simple raisonnement arithmétique est plutôt **simpliste**. En effet, certaines règles européennes ont un impact très fort sur la vie quotidienne des citoyens - comme toutes celles qui visent à garantir une concurrence équitable sur le marché intérieur - sans pour autant produire une grande quantité de lois.

Il faut aussi tenir compte du fait que l'Union procède par **directives** qui doivent être ensuite transposées dans le droit national. L'exemple caractéristique est celui de l'interdiction pour les mineurs d'utiliser un **escabeau** sur leur lieu de travail. Il s'agit là d'un décret français de 2013 alors que la directive européenne disait seulement qu'il ne faut pas exposer les mineurs à des travaux comportant des risques d'effondrement.

Enfin, il faut rappeler que la législation européenne est adoptée conjointement par le Conseil des ministres (qui représente les Etats membres) et le Parlement européen (élu par les citoyens). De plus, depuis le Traité de Lisbonne les parlements nationaux ont leur mot à dire sur les initiatives législatives de la Commission et il suffit qu'un tiers d'entre eux s'y oppose pour qu'un texte ne passe pas. Le procès en manque de **démocratie** ne semble donc pas fondé.

Rappelons aussi que l'Union européenne agit suivant le principe que les décisions doivent être prises au niveau le plus proche des citoyens (le fameux "**principe de subsidiarité**") et passer au niveau supérieur si, et seulement si, l'objectif ne peut être atteint au niveau inférieur. C'est là que l'Europe démontre qu'elle a une véritable valeur ajoutée.

Tout le monde conviendra qu'une législation sur la **qualité de l'air ou de l'eau des rivières** sera bien peu efficace si elle n'est pas appliquée, au moins, à un niveau européen. De même, la suppression des frais d'itinérance pour les **téléphones mobiles** n'a de sens que si les mêmes règles sont appliquée par tous les opérateurs européens.

Pour terminer, il faut ajouter que la Commission, consciente des ravages que peuvent faire dans l'opinion des informations même infondées, a décidé de **concentrer son action législative** dans les domaines où son action est nécessaire ou urgente comme la **création d'emplois**, la **lutte contre le terrorisme** et les problèmes liés aux **migrations**. de fait la production législative qui était de 130 propositions annuelles en moyenne entre 2010 et 2014 est passée à 21 en 2017.

Normalement, cette nouvelle politique devrait aider l'institution européenne à se protéger de l'accusation de touche-à-tout qu'on lui faisait supporter jusqu'ici et qui était d'autant plus insupportable qu'elle n'était pas justifiée.

INVITATION A LA JOURNEE DES PRESIDENCES EUROPEENNES

(***manifestation unique en Europe : AIX-EN-PROVENCE, SAMEDI 7 JUILLET 2018)

Nous vous invitons à notre désormais traditionnelle rencontre estivale de la Journée des Présidences européennes. Nous aurons comme invités les ambassadeurs des deux pays qui assurent la Présidence tournante des organisations européennes :

- **S.E. Walter GRAHAMMER, ambassadeur d'Autriche en France**, représentant la Présidence autrichienne du conseil des ministres de l'Union européenne -

S.E. Filip CUVAK, ambassadeur de Croatie en France, représentant la Présidence croate du comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Nous aurons ainsi une vision globale du fonctionnement de l'Europe. Après le déjeuner amical, le forum euro-citoyen qui suivra sera l'occasion de parler de l'Autriche et de la Croatie mais aussi de l'actualité européenne avec les priorités de l'U.E. et celles du Conseil de l'Europe. Il sera intéressant d'entendre le point de vue de l'ambassadeur d'Autriche, dont le pays est dirigé par le plus jeune chef de gouvernement du monde, et de l'ambassadeur de Croatie qui représente le dernier pays à avoir adhéré à l'U.E. (en 2013). Et nous aurons également le plaisir de nous retrouver au début de l'été provençal, avant les vacances.

LIEU : Villa Divina (avec décor gréco-romain), 570 rue Georges Claude, pôle d'activité des Milles, 13851 Aix-en-Provence (Tél 0442 244 810). *A partir d'Aix : voie rapide D9, sortie n°3, rue Marcelin Berthelot pour repasser sous la voie rapide, puis à droite rue Ampère, au 3^e rond-point demi-tour pour prendre la 1^{ère} à droite : la rue Georges Claude. Parking gratuit sur place.* (voir plan sur le site Villa Divina Aix)

HORAIRE : 11h45, accueil. **12h** apéritif et présentation des intervenants. **12h30-14h** : déjeuner amical en terrasse ombragée dans la verdure, avec brumisateurs si nécessaire. **14h-16h30** : forum euro-citoyen avec les deux ambassadeurs, en salle climatisée.

PARTICIPATION : le repas est subventionné par la Maison de l'Europe de Provence pour ses adhérents et ceux des associations qui sont membres de la Maison de l'Europe (associations bulgare, grecque, roumaine et tchèque, IS-Aix, jumelages aixois, centre régional de la consommation...). **Adhérents = 15 €** (si le chèque parvient avant le 3 juillet ; dans ce cas, possibilité de choisir le plat principal : filet de bœuf ou filet de daurade) ; adhérents avec chèque après le 03/VII = **20 €** ; non adhérents = **35 €** ; jeunes (stagiaires) = **5 €**.

RENSEIGNEMENTS : tél mob 0611 409 831 ou e-mail eurocitoyenprovence@gmail.com

COUPON A RENVOYER

NOM _____ téléphone ou e-mail _____

Participera au déjeuner du 7 juillet avec _____ personnes et joint **un chèque de _____ €**. Chèque à libeller au nom de Maison de l'Europe de Provence et à envoyer (si possible avant le 03/VII) à **Alain-Pierre Merger**, 29 rue des Robiniers, 13090 Aix-en-Provence.